

Bureau DRH

Actes collectifs

Affaire suivie par : Marie LASPEYRES

Tél : 05.53.02.84.85

Mél : 24.gestcopu@ac-bordeaux.fr

**DECLARATION D'UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE
PENDANT UNE PERIODE DE DISPONIBILITE
POUR LA PRISE EN COMPTE DE L'ANCIENNETE
DANS LE CORPS ET L'ECHELON**

A retourner à la DSDEN de la DORDOGNE, service DRH

Le fonctionnaire concerné doit chaque année justifier son activité professionnelle s'il veut pouvoir bénéficier du maintien de ses droits à l'avancement. Il lui incombe de compléter cet imprimé et de transmettre les pièces justificatives.

Nom..... Prénom.....

Date de naissance

Adresse personnelle

Téléphone personnel..... Adresse électronique personnelle

1. Votre situation actuelle dans l'administration :

Votre corps :

- Instituteur
 Professeur des écoles

Votre grade :

- Classe normale Hors-classe Classe exceptionnelle

Vous êtes actuellement en disponibilité pour :

Suivre le conjoint, depuis le

- Donner des soins à un enfant à charge, un conjoint ou un ascendant, depuis le
- Convenances personnelles, depuis le
- Etudes ou recherche, depuis le

2. L'activité professionnelle que vous exercez pendant votre période de disponibilité :

Type d'activité :

- Salariée,
 Indépendante

Quotité de travail :

- Temps complet
 Temps partiel
 Pour une activité salariée, précisez le nombre d'heures annuelles travaillées :
- Pour une activité indépendante, précisez le montant brut annuel du revenu procuré par cette activité :

3. Informations sur l'entreprise ou l'organisme employeur :

Nom (ou raison sociale) :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse électronique :

Secteur ou branche professionnelle de l'entreprise ou activité :

.....

Forme sociale de l'entreprise ou de l'activité (auto-entreprise, activité libérale, SARL, etc):

.....

Fonctions exercées :

.....

Date de début de l'activité :

4. Pièces justificatives à fournir :

Activité salariée :

- copie de l'ensemble des bulletins de salaire

ET

- copie du/des contrats de travail.

Activité indépendante :

- un extrait Kbis délivré par le tribunal de commerce attestant de l'immatriculation de l'entreprise au registre

des commerces des sociétés, de moins de 3 mois, ou

- un extrait d'immatriculation D1 délivré par la chambre des métiers et de l'artisanat attestant de l'inscription au répertoire des métiers ou au registre des entreprises, datant de moins de 3 mois, ou

- une copie de la déclaration d'activité auprès de l'URSSAF,

ET

- une copie du dernier avis d'imposition,

ou

- de tout élément comptable certifié attestant de la capacité de l'entreprise à procurer au fonctionnaire un revenu supérieur ou égal au revenu minimal fixé par le décret n°2019-234 du 27 mars 2019.

Fait à le

Signature de l'intéressé(e)